

## Informations générales et associatives

### Manifestations à l'Auberge

#### Soirée Dîner - Spectacle animée par la troupe des Improproloames

Samedi 14 décembre dès 19h30

Menu festif en attendant Noël à 35 €

L'Auberge vous propose sa carte comportant des spécialités grecques et des repas à l'emporter.

Tél : 04 50 79 65 59

### André Borgognon et Jean-Claude Rey à l'honneur

Le 25 octobre, à l'occasion de leurs 30 ans de mandat, André Borgognon, Maire-adjoint et Jean-Claude Rey, Conseiller municipal, se sont vu remettre la médaille d'honneur communale écheion Vernell par Monsieur Raymond Mudry, président de l'Association des Maires de Haute-Savoie et 1<sup>er</sup> vice-président du Conseil général.

#### L'hiver et la neige approchent

Nous vous demandons de bien vouloir laisser le passage libre pour que le chasse-neige puisse passer dans de bonnes conditions ; sans oublier les accotements des voiries qui sont nécessaires à l'empilement de la neige. Le facteur, quant à lui, apprécierait fortement que votre boîte aux lettres soit accessible. Nous vous rappelons que les voies privées des lotissements sont déneigées au seul bon vouloir de la collectivité ou à la demande écrite de l'ensemble des riverains de ces voies. Enfin, le déneigement des trottoirs est à la charge de chacun des riverains.

Arrivés respectivement dans notre Commune en 1976 et en 1972, André et Jean-Claude se présentent tous les deux pour la première fois aux élections municipales de 1977, mais ils ne sont pas élus. Le maire de l'époque, Maurice Bonnefoy, ayant ouvert les commissions municipales à des personnes extérieures au Conseil, André Borgognon intègre la commission Budget et Finances, tandis que Jean-Claude Rey s'occupe de la Commission Bâtiments. André devient en 1979 délégué de Monsieur le Sous-préfet de Saint Julien pour siéger à la Commission administrative du bureau d'aide sociale. C'est finalement le 6 mars 1983 que nos deux concitoyens sont élus, sous le mandat de Robert Savigny. André Borgognon s'occupe alors des finances, de l'aide sociale mais aussi du scolaire. Jean-Claude s'occupe quant à lui des bâtiments communaux et intègre le bureau d'aide sociale, qui deviendra bientôt le Centre communal d'action sociale. André et Jean-Claude sont tous les deux réélus en 1989, puis en 1995. Tous deux deviennent alors maires adjoints sous le mandat de Jean Berthet, puis délégués à la Communauté de Communes du Genevois. Toujours maire adjoint en 2001, André devient en plus délégué au SDIS, puis vice-président de cet organisme, tandis que Jean-Claude s'occupe de la commission déchets à la CCG. Tous deux entament un cinquième mandat en 2008, avec Pierre Curtenaz en tant que Maire. André Borgognon, en plus de ses missions au sein de la Mairie, devient alors vice-président du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale, tandis que Jean-Claude Rey intègre le SIDEFAGE et le Syndicat mixte du Salève. La remise de cette médaille permet de couronner des années passées au service de notre collectivité. Toutes nos félicitations aux récipiendaires !

### Néosphère et la Musiquerie

Les associations Néosphère et la Musiquerie s'allient une fois de plus pour organiser samedi 21 décembre 2013, à la salle polyvalente, une soirée de soutien au festival Microcosme. Celle-ci se déroulera en deux temps : une Jam (scène libre) laissant libre cours à l'inspiration des musiciens en première partie, puis une soirée électronique diversifiée (drum&bass, minimal, psytrance...) pour nous faire danser jusqu'au bout de la nuit.

#### Sou des Ecoles

Vente de Kiwis et de Pruneaux séchés d'Agen, **Vendredi 13 décembre** (sur commande à passer avant le 9/12),

- ◆ de 16h30 à 18h à l'école,
- ◆ de 18h à 20h chez Mme SAVIGNY au 236 chemin de l'église,
- ⇒ **Prix Kiwi : 4 €/kg**
- ⇒ **Prix Pruneaux séchés d'Agen : 6 €/kg**

Contact Mme Savigny, 04 50 49 50 27/06 87 11 66 96

### MAIRIE DE FEIGÈRES

152, chemin des Poses du Bois, BP 30612, 74166 Feigères Cedex.  
Tél : 04 50 49 24 60 - Courriel : [mairie@feigeres74.fr](mailto:mairie@feigeres74.fr)

Novembre 2013

n° 10



# Que se passe-t-il à Feigères ?

## Communiqué de la Commission administrative électorale

Les élections municipales se dérouleront les 23 et 30 mars 2014 de 8 h à 18 h.

#### Pour les élections municipales :

- les citoyens européens peuvent voter et être aussi candidats.
- lieux des élections : les deux bureaux de vote seront installés à la salle polyvalente, 90 chemin des Poses du Bois. Le maximum sera fait pour faciliter, cette première fois, les opérations de vote.

#### Pour les futurs candidats :

- la Commission a fait réserver la salle Nicole Vallélian, le mardi soir, afin de permettre des réunions de travail ; deux plages horaires sont possibles : 18h30-20h30 et 20h30-22h30 (réservation auprès de la mairie).

#### Pour les réunions publiques de mars 2014 :

- la salle polyvalente est mise à disposition, durant la période électorale, dans les conditions à fixer avec les têtes de listes. En janvier 2014, nous connaîtrons la population municipale qui déterminera le nombre de conseillers municipaux, à savoir :

- moins de 1500 habitants : 15 conseillers ; plus de 1500 habitants : 19 conseillers

A ce jour, nous sommes à quelques unités près 1500 habitants. Du fait de la suppression du panachage, nous encourageons les citoyens et citoyens de notre commune à s'engager pour constituer plusieurs listes. Ce sera le gage d'une grande participation pour le scrutin ; cela permettra la plus large expression démocratique possible : chacun peut être acteur de la gestion de notre commune.

Nous vous rappelons que le service élections est à votre disposition pour toutes informations complémentaires. Nous vous faisons part de quelques informations de l'Association des Maires de la Haute-Savoie :

« **Le scrutin de liste à la représentation proportionnelle**, jusqu'ici réservé aux communes de 3 500 habitants et plus, s'appliquera désormais à toutes les communes de 1 000 habitants et plus.

**L'élection des conseillers communautaires** (communautés de communes) se fera en même temps que l'élection des conseillers municipaux. Deux listes seront en effet présentées sur un même bulletin de vote : une liste pour constituer le Conseil municipal, l'autre pour représenter la commune au sein de la communauté de communes.

**Les listes sont indissociables : il n'est donc pas possible de voter pour la liste des conseillers municipaux tout en rayant la liste des conseillers communautaires.**

**Le respect de la parité et la disparition du panachage** : les bulletins de vote de chacune des listes devront comporter autant d'hommes que de femmes, à une personne près et autant de noms que de sièges à pourvoir (listes complètes). Le vote se fait sur une liste bloquée : tout ajout, suppression ou inscription sur le bulletin le rendra définitivement nul.

#### Un scrutin de liste à deux tours :

- au 1<sup>er</sup> tour, la liste qui obtient la majorité absolue des suffrages exprimés se voit attribuer la moitié des sièges. Les autres sièges sont ensuite répartis entre toutes les listes (y compris celle majoritaire) en fonction des suffrages obtenus par chacune des listes. Pour participer à cette répartition des sièges restants, les listes doivent avoir obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés. Si aucune liste n'a obtenu la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour, un 2<sup>nd</sup> tour est organisé (seules les listes ayant obtenu au moins 10 % des suffrages exprimés au 1<sup>er</sup> tour peuvent participer au 2<sup>nd</sup> tour).

- au 2<sup>nd</sup> tour, c'est la liste qui obtient le plus grand nombre de voix (majorité relative) qui se voit attribuer la moitié des sièges. Les autres sièges sont ensuite répartis en fonction des suffrages obtenus entre toutes les listes ayant eu au moins 5 % des suffrages exprimés (règle identique à celle du 1<sup>er</sup> tour).

D'autres informations de l'Association des Maires de la Haute-Savoie vous seront communiquées dans le bulletin de décembre.

**Précisions : Suffrages exprimés** : nombre de votants diminué des bulletins blancs et nuls ; **majorité absolue** : plus de la moitié.



## Conseil municipal - Séance du 7 novembre 2013

Monsieur le Maire remercie Patrick Junod et sa compagne Christine, Alexia Venner, Thierry Roulé et Marie-Pierre Bene de leur présence.

### Emprunt Budget Commerces

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que le recours à l'emprunt est nécessaire pour financer les travaux d'aménagement du troisième local professionnel. Ainsi, le Conseil municipal décide à l'unanimité de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes un emprunt de 40.000 euros au taux fixe de 3.23 %.

### Attributions de subventions

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

- ◆ Association des paralysés de France : 100 €
- ◆ De l'ombre à la lumière : 100 €
- ◆ Les bals musette : 100 €
- ◆ Terroir en culture : 100 €
- ◆ ASJ 74 (athlète Saint Julien) : 340 €

De plus, l'association Alfaa souhaite organiser une Fête de la Solidarité à Feigères. Le Conseil accepte à l'unanimité cette proposition et décide de mettre gratuitement à disposition de l'association la salle polyvalente.

### Recrutement d'un agent cantine à partir de 2014

Monsieur le Maire explique qu'il convient de recruter un agent supplémentaire à la cantine pour garantir une sécurité maximale aux enfants utilisant ce service. Ainsi, il faudrait recruter une personne du 6 janvier au 6 juillet 2014, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 11h15 à 13h45 (soit 2h30 / jour). Cet agent serait payé à l'heure, sur la base du SMIC horaire.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité de recruter un nouvel agent pour le service de la cantine selon les modalités précisées ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Si vous êtes intéressés, merci d'adresser vos candidatures à la mairie le plus rapidement possible.

### Coût des étiquettes pour les élections

Le Conseil municipal fixe à l'unanimité le prix d'un jeu d'étiquettes électorales (coût étiquettes, papier, encre, temps pour impression) pour l'envoi de la propagande par les candidats aux élections municipales à 110 €.

### Droit de préemption

Le Conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les ventes suivantes :

- ◆ Nicolas Zimmermann au profit de M. Javier Bello et Mme Myriam Mazza, maison, allée des Sorbiers.

- ◆ Consorts Saxod au profit de Joël Jacquemoud et Laetitia Gevrey, terrain, Malchamp.

- ◆ Consorts Saxod au profit de Sergio Dello-Buono, terrain, Malchamp.

### Urbanisme

Les demandes suivantes ont été déposées en Mairie :

#### Déclarations préalables :

- ◆ Sunalp, pose de panneaux photovoltaïques, école, salle polyvalente et atelier municipal.
- ◆ Jean Bijasson, pose d'un velux, Malchamp
- ◆ Jacques Cusin, division foncière, Malchamp.

#### Permis de construire :

- ◆ Javier Bello et Mme Myriam Mazza, extension d'une construction existante, Les Sorbiers.
- ◆ Commune de Feigères, réaménagement de l'ancien atelier et installation d'un ascenseur, Chef-lieu.

### Comité de pilotage réforme des rythmes scolaires

Le Conseil propose que le comité de pilotage soit composé ainsi :

- ◆ la directrice,
- ◆ 2 parents d'élèves,
- ◆ un agent de l'école,
- ◆ le Maire,
- ◆ André Borgognon,

- ◆ Béatriz Mayoraz
- ◆ Céline Servia.

L'Inspection académique souhaite que les communes fassent une première proposition d'horaires d'ici la fin de l'année.

### Comptes rendus des commissions

#### Conseil d'école

Il y a toujours un problème informatique à l'école. En effet, les quatre ordinateurs dans les classes fonctionnent correctement, mais pas ceux dans la salle informatique. Ainsi, les élèves ne peuvent pas passer leur brevet informatique. Azimutec va nous faire un compte-rendu de ce qui a été constaté.

De plus, il faut que les services techniques installent les vidéoprojecteurs.

#### Développement durable

La commune de Feigères a reçu le troisième prix du développement durable de la Région Rhône-Alpes pour la réalisation de son Agenda 21.

#### Assemblée générale du Théâtre des Fousgères

L'association a organisé une session de théâtre d'improvisation ainsi que deux représentations en octobre dernier. En 2014, elle organisera deux week-ends de théâtre (mai et octobre).

Elle souhaiterait installer de nouveaux projecteurs et stocker ses décors dans l'atelier technique.

Le bureau de l'association reste identique : Odile Vuagnat reste présidente et Patrice Mermoud trésorier.

#### Comité des Fêtes

Un nouveau bureau a été élu : Stéphane Remize président, Carlos Servia vice-président, Elizabeth Remize secrétaire, Béatriz Mayoraz vice-secrétaire, Patrick Siffredi trésorier, Cédric Freydoz vice-trésorier.

La prochaine édition de Feigères en Fête aura lieu le 5 juillet.

#### Questions diverses

##### AMAP - La ronde des légumes

L'AMAP souhaite organiser la distribution des paniers dans le garage communal pendant l'hiver. Le Conseil accepte, mais précise qu'une convention d'occupation précaire sera rédigée.

## Avis et Réglementation

### Etat Civil

#### Naissance

- ◆ Louis le 18 septembre 2013 au foyer de Florence et François Martelli.

#### Félicitations aux parents !

#### Marriage

- ◆ le 18 octobre 2013 : Céline Toffoli et Christian Top, domiciliés au 217, chemin de la Scierie.

#### Tous nos vœux de bonheur !

### Service élections

Vous avez dû ou vous allez recevoir votre nouvelle carte d'électorale, ainsi que l'information concernant le bureau de vote. Si vous n'avez pas reçu votre nouvelle carte électorale, nous vous demandons de passer en mairie, soit pour la réclamer car elle est revenue en Mairie, soit pour constater que vous n'êtes pas inscrit sur la liste électorale.

**Attention** : les dernières inscriptions sur la liste électorale se dérouleront en décembre prochain. N'attendez pas le 31 décembre pour faire les démarches.

#### A pied, à cheval ou en vélo ...

N'oubliez pas de vous équiper d'un vêtement fluorescent afin d'être visible dès la tombée de la nuit.

### Enquête régionale sur les déplacements des rhônalpins

La deuxième vague de l'enquête régionale sur les déplacements effectués quotidiennement par les rhônalpins sera réalisée du 4 novembre 2013 à fin avril 2014. Sa réalisation reste confiée à la société AlyceSofreco.

**Rappel de l'objectif de cette enquête** : connaître les pratiques de déplacements des habitants, analyser la demande et évaluer les impacts environnementaux, le but étant d'organiser au mieux le système de transport et de faire évoluer favorablement les politiques de transport de la Région.

**Les modalités de l'enquête** : les ménages seront informés par lettre du Conseil Régional, les enquêteurs les contacteront ensuite afin de recueillir leur accord et de fixer un rendez-vous téléphonique. Cette enquête fera l'objet d'une déclaration préalable auprès de la CNIL.

Nous vous invitons à répondre à cette enquête afin que nos problèmes de transport soient mieux pris en compte ; il serait souhaitable, entre autres, que les cadences des trains soient améliorées et que les gares de Viry et Valleiry soient rétablies.

### Maintenance informatique à la mairie

A l'occasion d'une très importante maintenance informatique, la Mairie ne recevra plus de courriels et n'aura plus accès à ses différents postes informatiques, du 15 au 17 janvier 2014.

#### En conséquence :

- toutes les inscriptions et/ou modifications relatives à la cantine et à la garderie devront nous parvenir **au plus tard le lundi 13 janvier avant 10 heures**,
- la mairie sera **fermée le mercredi 15 janvier et le jeudi 16 janvier 2014**.

Le standard téléphonique reste à votre écoute toute la journée dès 8 h.

### Appel du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Durant la période de 1984 à 2001, le CCAS a fait appel à des jeunes filles et jeunes garçons pour servir le repas organisé en l'honneur de nos aînés.

A l'occasion du 30<sup>ème</sup> anniversaire de cette manifestation conviviale, nous souhaiterions réunir les jeunes gens de l'époque qui nous ont aidé pendant toutes ces années. Ce sera le bon moment pour les remercier du temps qu'ils ont bien voulu consacrer à leurs aînés. Nous n'avons malheureusement pas conservé leurs noms. C'est la raison pour laquelle nous faisons cet appel et vous demandons de vous inscrire auprès du secrétariat de mairie rapidement. En effet, le repas de 2014 est fixé au dimanche 9 février 2014. Merci de votre compréhension.

### Fermeture/Accueil du public à la Mairie en décembre

**Le mardi 24 décembre 2013** : Accueil du public de 9 h à midi - Fermeture l'après-midi.

**Le mardi 31 décembre 2013** : Permanence du service élections de 9 h à 11 h uniquement. Fermeture de la mairie dès 11 h.